DLP 24-10-80592346

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 206 - 22 Octobre 1980

ABONNEMENT 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements souscrits en 1980 se terminent le 31 Décembre prochain (1).

Les tarifs 1981 pour recevoir les bulletins sont fixés ainsi :

- ABONNEMENT ORDINAIRE (un exemplaire) .... 70 F.
- ABONNEMENT COLLECTIF
  (10 exemplaires au minimum à une même adresse) - Par exemplaire 60 F.
- ABONNEMENT A 10 STATIONS OU PLUS - Par Station.... 60 F.

Les versements sont à effectuer si possible AVANT LE 31 DECEMBRE 1980:

par chèque bancaire ou par C.C.P. DIJON 3405-12 K

à l'ordre de : Régisseur d'Avances et de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture de la COTE D'OR
Cité administrative Dampierre
21034 DIJON Cédex

Porter lisiblement sur le talon : NOM, Prénom, adresse complète avec code postal de l'abonné.

(1) Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes habituellement abonné par une maison de produits, par une coopérative agricole ou viticole, une chambre d'Agriculture, etc..., si vous avez déjà réglé votre abonnement, ou si vous avez été informé que vous bénéficierez d'un Service gratuit pour 1981. Les observateurs continuent à bénéficier d'un Service gratuit.

P153

COLZA

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL ou CHARANCON NOIR D'HIVER (*Ceuthorrynchus picitarsis*) :

Cet insecte est piégé dans les parcelles de colza situées au Nord et Sud TONNERROIS et au Nord CHATILLONNAIS. Compte tenu des attaques de larves observées au printemps 1980 (cavités creusées dans le "coeur" de la rosette), il convient d'être très vigilant dans ce secteur.

Il n'y a pas de méthode de lutte et de produits actuellement éprouvés, car ce charançon apparaît sporadiquement. Deux possibilités peuvent être envisagées :

- dès maintenant si le vol se poursuit : destruction des adultes avant la ponte avec un produit rémanent (du type pyréthrinoïde) puisque le vol est très échelonné.
- vers le 10-15 novembre (compte tenu des premières captures) : destruction des oeufs et larves avant leur pénétration dans les tissus du pétiole avec un oléoparathion à 500 g. de matière active par hectare.

CÉRÉALES

PUCERONS et JAUNISSE NANISANTE (voir bulletin n° 204 du 26 septembre 1980) : Les faibles températures et la pluviométrie de ces derniers jours ne sont pas favorables aux vols de PUCERONS sur cultures précoces d'orge d'hiver. Les traitements sont inutiles actuellement en toutes régions.

Nous conseillons de poursuivre la surveillance des cultures, surtout si les conditions météorologiques s'améliorent afin de s'assurer de la présence éventuelle des pucerons et de l'évolution de leur population.

MAÏS

PYRALE : Compte tenu de la recrudescence des attaques de pyrales, nous conseillons un broyage soigné des cannes de maïs suivi d'un labour profond (25 à 30 centimètres). Ces techniques culturales permettent de détruire une partie des chenilles et défavorisent l'hibernation du reste. Les risques d'attaques au printemps suivant en sont sensiblement diminués.

Le "semis direct" des céréales va à l'encontre de ces techniques.

TOUTES CULTURES

LIMACES : Les conditions météorologiques sont très favorables à ces ravageurs.

L'intervention éventuelle consiste à épandre des granulés à base de métaldéhyde (nombreuses spécialités à 15 - 30 Kg/Ha en appât à 5 %) ou de méthiocarbe (Mesurol à 3 Kg/Ha en appât à 4 %). Bien répartir les granulés, pour augmenter leur efficacité et diminuer les risques d'accidents envers le gibier.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.